

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/223

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 40 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 11 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme CHOUGHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

EXCUSES : Mr MONTEYREMARD Christian – Mr FLAMMANT Yann – Mr BERHAULT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard – Mme LIBERO Marie-France – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Emploi insertion : participation annuelle 2023 au fonctionnement de la mission locale de l'Isère Rhodanienne et signature de la convention de partenariat

La MLIR intervient désormais sur 2 EPCI : Vienne Condrieu Agglomération et EBER.

Activités

La mission locale propose à chaque jeune un suivi personnalisé pour construire son parcours et aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement, ... et être accompagné dans sa mise en œuvre. L'objectif est de rendre le jeune autonome dans ses démarches. Cet accompagnement s'inscrit dans les principes et les objectifs du conseil en évolution professionnelle.

Ainsi l'offre de service de la MLIR repose sur deux principes transverses définis par le cadre national :

- L'observation du territoire d'intervention et la production de connaissances,
- L'écoute active des jeunes et la prise en compte de leur parole pour éclairer leurs choix d'actions et développer leur pouvoir d'agir.

Ce cadre commun définit les réalisations socles pour chacune des 5 fonctions de la mission locale à partir desquelles la MLIR élabore et anime son projet de structure sur le territoire :

- Sur la fonction Repérage, mobilisation des jeunes,
- Sur la fonction Accueil, Information,
- Sur la fonction Orientation,
- Sur la fonction Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune,
- En direction des employeurs.

Nature du partenariat

Une convention de partenariat ayant pour objet la formalisation des modalités de partenariat entre EBER et la MLIR est établie chaque année.

En 2021, elle prévoyait plusieurs actions spécifiques, en plus des activités de base détaillées précédemment en faveur des jeunes du territoire :

- ***Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ)*** :

A compter de mars 2022, le contrat d'engagement jeunes a pris le relais de la garantie jeunes et concerne tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et

familiales et qui souhaitent s'engager activement dans l'élaboration d'un projet professionnelle en vue d'un accès à l'emploi.

- **Ateliers collectifs :**

Dans le cadre de l'accompagnement proposé aux jeunes, la MLIR propose différents ateliers pour les préparer à l'emploi. Parallèlement, le service d'accompagnement vers l'emploi propose aussi des actions spécifiques qui s'adressent principalement aux bénéficiaires du RSA mais qui peuvent aussi être mutualisées avec d'autres publics dans le cadre du programme départemental d'insertion vers l'emploi. Les partenariats entre la MLIR et EBER ont été développés pour optimiser l'offre de services.

- **Promotion de l'offre de service globale de la MLIR et des mesures gouvernementales :**

La MLIR s'attachera également à promouvoir son offre de service globale s'agissant notamment des mesures gouvernementales telles que l'alternance, l'apprentissage, les contrats aidés etc...

Participation financière d'EBER

Pour l'année 2023, le conseil d'administration n'a pas souhaité augmenter la cotisation par habitant qui reste à 1,65€

La cotisation 2023 sera de 114 772,35 € (69 559 hab x 1,65 €)

Locaux antenne de Beaurepaire

Conformément à la délibération du Conseil communautaire de novembre 2021, EBER met à disposition gracieuse de la MLIR les locaux de l'ancienne trésorerie de Beaurepaire. Il est à noter que l'agent en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA porté par EBER est également basé dans cette antenne de proximité dédiée à l'insertion professionnelle.

Locaux antenne de Roussillon.

Depuis le mois de décembre 2022 la mission locale IR a regroupé toute ses activités dans le même local 88 Av Gabriel Perry 38150 Roussillon.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la convention de partenariat et financement 2023 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et la MLIR, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

DECIDE que la cotisation de la Communauté de communes pour 2023 sera de 114 772,35 €,

DIT que la cotisation sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD